

**RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2022  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DU JURA**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du JURA est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 15 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

En 2022, le nombre de dossiers de surendettement déposés dans le Jura enregistre un recul de 13 %. Cela confirme la tendance baissière constatée depuis de nombreuses années.

Le taux de redépôts de dossiers passe de 44,1 % à 47,8%.

7.5 % des redépôts concerne des redépôts suite SEC

**Recevabilité et orientation**

Dans la lignée des dépôts, le nombre de dossiers décidés **recevables** s'établit à 448, en baisse de 10.9% par rapport à 2021.

Les dossiers **irrecevables** représentent 5.6 % des dossiers traités, soit 0,4 point de plus que le niveau national mais inférieur de 1.7 point au niveau régional. Les irrecevabilités se répartissent selon les motifs suivants : 37.9% absence de surendettement, 34.5% absence de bonne foi et 27.6 % pour inéligibilité.

La proportion de dossiers orientés par la commission ayant une **capacité de remboursement négative et en l'absence de bien immobilier** s'élève à 40% en 2022 contre 35.9% en 2021.

Le nombre de dossiers orientés vers un **effacement sans liquidation judiciaire** est en baisse constante sur 4 ans, et s'établit à 37.2 %.

Corrélativement, les dossiers orientés vers un réaménagement des dettes sont en hausse constante à 62.4 % (61.4% en 2021).

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

La proportion de plans conventionnels de redressement définitifs est en augmentation à 11.8% après une période de stabilité sur trois ans à 8.5 %.

Baisse en proportion des mesures imposées suite rétablissement personnel sans LJ à 35.1 %.

Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement sont en légère hausse à 41.5 %, contre 39.9% en 2021.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Les dossiers traités par la commission ont abouti dans 72.3 % des cas à une **mesure pérenne** (68.1% au niveau régional et 74.6 % au niveau national). Les mesures provisoires s'élèvent à 16.3% des dossiers traités contre 9.1 % en 2021.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT**  
**AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES**  
**ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Coordination des échanges entre les juges de proximité du tribunal judiciaire et le secrétariat Échanges sur la procédure de surendettement
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 9</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 119</i>	Présentation de la procédure et ses effets La saisie et la complétude du dossier L'inscription au FICP
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Présentation de la procédure et ses effets La saisie et la complétude du dossier L'inscription au FICP
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 1</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 16</i>	Présentation de la procédure et ses effets La saisie et la complétude du dossier La gestion d'un budget
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>Comité local des banques du Jura 1</i>	Actualité des dispositions législatives en matière de surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	Académie FC lycées du Jura 7 Dont SNU 209 Jeunes scolarisés et jeunes hors milieu scolaire 64	Présentation du rôle d'opérateur national dans le domaine de l'éducation financière et économique du public Participation au SNU

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

### Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à présenter le rapport d'activité 2021, la typologie du surendettement dans le Jura et les données statistiques relatives au traitement des dossiers de surendettement par le Tribunal judiciaire de Lons Le Saunier . Il a été présenté les barèmes 2022, évoqué les difficultés rencontrées sur certaines situations de surendettement et leur traitement par la Commission et les juges du contentieux en 2021. L'objectif de cette concertation visait à échanger sur la procédure et coordonner nos pratiques.

### Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les recours et contestations peuvent être envoyés directement au tribunal par les débiteurs ou les créanciers : dans ces cas il existe un risque de perte d'information à notre niveau, pouvant entraîner par exemple la validation de mesures qui n'ont pas à l'être si le tribunal tarde à nous informer ;

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Difficulté de compréhension, de la part de certains des débiteurs, de nos courriers, techniquement et juridiquement parlant, qui provoquait un nombre d'appels téléphoniques conséquent à l'initiative des débiteurs, et ralentissait le traitement des autres dossiers. La refonte de nos courriers terminée en 2021 n'a pas fait disparaître ses sollicitations ;
- Accompagnement social et budgétaire insuffisant en aval de la mise en place du plan ou des mesures, pouvant empêcher le démarrage effectif du plan ou des mesures et donc mener à un redépôt ;
- Délais nécessaires aux Tribunaux pour rendre leurs jugements trop longs dans certaines situations : risque de reprise des poursuites ;
- Pratiques des établissements bancaires teneurs de compte pouvant être différentes lors de la notification d'une décision de recevabilité et manque d'informations données par eux aux débiteurs sur le suivi de gestion de leur compte bancaire.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

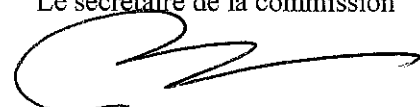
- Le terme « *situation irrémédiablement compromise* » porte parfois à confusion, la notion d'horizon à plus ou moins 2 années étant rejetée ;
- Lorsque la décision du Tribunal fait l'objet d'un appel, plusieurs problématiques se posent :
  - o Notre application informatique ne permet pas d'enregistrer l'appel ;
  - o Dans certains cas, le dossier devra même être purgé dans notre application informatique avant même que le jugement de la Cour d'Appel ne soit rendu : donc si le Juge ordonne la reprise de la procédure, nous n'aurons plus les éléments, d'où une obligation de redépôt pour le débiteur.
- Certains tribunaux (services des saisies sur rémunération) souhaitent pouvoir bénéficier d'informations supplémentaires pour un meilleur suivi (notification des mesures définitives en supplément de l'état des créances et de la liste des créanciers qui leurs sont désormais transmis).

Date : 21/02/2023

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

Indicateurs	2021	2022	variation 2022/2021 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>555</b>	<b>483</b>	<b>-13,0%</b>
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	44,1%	47,8%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,1%	8,8%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>503</b>	<b>448</b>	<b>-10,9%</b>
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	14,3%	11,4%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>27</b>	<b>29</b>	<b>7,4%</b>
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	22,2%	51,7%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>510</b>	<b>460</b>	<b>-9,8%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	35,9%	40,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	38,6%	37,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	0,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	61,4%	62,4%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>539</b>	<b>516</b>	<b>-4,3%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,8%	5,8%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,0%	5,6%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	38,8%	35,1%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	8,5%	11,8%	
	3,2%	4,5%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>			
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	5,4%	7,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	39,9%	41,5%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	36,2%	32,6%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	20,4%	16,1%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	3,7%	8,9%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	78,1%	72,3%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	12	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	5	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	JURA	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	METROPOLE
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5,6%	7,3%	5,2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	35,1%	31,3%	37,5%
Part des plans conventionnels conclus*	11,8%	10,8%	7,3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41,5%	42,3%	42,7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	72,3%	68,1%	74,6%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>JURA</b>	<b>Dettes financières</b>	<b>16 811</b>	<b>381</b>	<b>1 904</b>	<b>74,0%</b>	<b>83,0%</b>	<b>15 988</b>	<b>4,0</b>
	dont dettes immobilières	7 858	82	139	34,6%	17,9%	89 651	1,0
	dont dettes à la consommation	8 510	343	1 474	37,4%	74,7%	13 026	3,0
	dont autres dettes financières	443	219	291	1,9%	47,7%	1 027	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>2 457</b>	<b>369</b>	<b>1 654</b>	<b>10,8%</b>	<b>80,4%</b>	<b>3 956</b>	<b>4,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>3 459</b>	<b>285</b>	<b>667</b>	<b>15,2%</b>	<b>62,1%</b>	<b>1 807</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>22 726</b>	<b>459</b>	<b>4 225</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 662</b>	<b>8,0</b>

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>BFC</b>	<b>Dettes financières</b>	<b>167 729</b>	<b>4 133</b>	<b>19 076</b>	<b>71,8%</b>	<b>83,0%</b>	<b>16 101</b>	<b>4,0</b>
	dont dettes immobilières	77 990	852	1 342	33,4%	17,1%	79 989	1,0
	dont dettes à la consommation	86 041	3 623	14 775	36,8%	72,8%	13 353	3,0
	dont autres dettes financières	3 698	2 333	2 959	1,6%	46,8%	811	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>26 931</b>	<b>3 871</b>	<b>15 056</b>	<b>11,5%</b>	<b>77,7%</b>	<b>3 662</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>38 859</b>	<b>2 823</b>	<b>6 277</b>	<b>16,6%</b>	<b>56,7%</b>	<b>1 820</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>233 519</b>	<b>4 980</b>	<b>40 409</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 400</b>	<b>7,0</b>

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Métropole	Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
	dont dettes immobilières	1 276 388	11 737	18 703	28,8%	11,4%	90 751	1,0
	dont dettes à la consommation	1 655 958	73 844	304 759	37,4%	71,6%	13 037	3,0
	dont autres dettes financières	71 180	43 216	53 483	1,6%	41,9%	793	1,0
	Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
	Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
	Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0

